

# Communiqué de presse

Juillet 2023

## Aménagement territorial :

### Signature de la convention « Territoires en Action » du PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE et des deux conventions « Centralités Rurales en Région » des communes de LOUHANS et CUISERY (71)

#### SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA)

La Région investit près de **170 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » pour accompagner les projets des collectivités** contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité de tous les territoires.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, signeront ces contrats avec la Région sur la période 2022-2028. Ils pourront ainsi bénéficier de **financements régionaux pour la mise en œuvre de leurs projets**, sur des sujets variés, tels que : traitement d'espaces dégradés ou de friches, rénovation énergétique de bâtiments publics, aménagements d'espaces publics, développement de l'alimentation de proximité, équipements publics nouveaux (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), pistes cyclables. Les projets retenus devront répondre à des **critères ambitieux en termes de sobriété foncière et de performance énergétique de bâtiment**.

Ces nouveaux contrats permettront de soutenir des projets cohérents avec la stratégie de développement porté par les territoires, notamment sur les axes suivants :

- L'adaptation au changement climatique ;
- Une offre nouvelle de services à la population ;
- Le développement des mobilités durables du quotidien ;
- L'accès à la santé.

Ces contrats s'articulent avec les autres dispositifs régionaux mis à disposition des territoires (Centralités rurales en région, Leader, FEDER Territorial, Fonds d'aide aux projets etc.), permettant un soutien optimisé aux projets de développement local.

**Pour le Territoire de la Bresse bourguignonne, la Région s'engage à hauteur de 2 660 867 € pour la période 2022-2026.**

Cette enveloppe permettra au territoire **de soutenir des projets ambitieux en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique**, notamment dans les domaines :

- **De la rénovation performante de bâtiments publics ;**
- **Du développement des services à la population à travers des équipements structurants performants, notamment dans le domaine sportif ;**
- **Du développement de l'offre de santé dans le territoire, via des actions de promotion ;**
- **Du soutien aux mobilités douces pour le quotidien mais aussi pour l'itinérance touristique ;**

---

#### CONTACTS PRESSE RÉGION BFC

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

## POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités).

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

C'est pourquoi, conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de donner plus à ceux qui ont moins.

128 communes cumulant des critères de centralités et de fragilités ont été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « **Centralités rurales en Région** ».

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ sur la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires.
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000€ pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie.
- Les communes qui ne sont pas dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000€, afin de réaliser d'une part l'étude de revitalisation et d'autre part un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation,
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées),
- associent les usagers et habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **conventionnement de 64 communes**.

Les communes de Louhans et de Cuisery, toutes deux dotées d'une stratégie de revitalisation, bénéficient à ce titre d'une enveloppe de 500 K€ respective pour mettre en œuvre leurs projets.

---

### CONTACTS PRESSE RÉGION BFC

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

**Dans ce cadre, la Région et les différents territoires concernés signeront le :**

**17 juillet 2023 à 11 h à Louhans**

Salle de Justice et de Paix  
Mairie de Louhans  
1 rue des Bordes

**le contrat « Territoires en action » avec le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et les deux conventions « Centralités rurales en Région » des communes de Louhans et Cuisery**

**en présence d'Éric HOULLEY Vice-Président de la Région en charge de la Cohésion territoriale,  
de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels.**

**La presse est invitée à ces signatures**

---

**CONTACTS PRESSE  
RÉGION BFC**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08